



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 2 mars 2020, tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Claude Rousseau → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
Mme Caroline Turgeon → Conseillère
M. Alain Dion → Conseiller
M. Patrick Noël → Conseiller
Est absente : Mme Nathalie Vézina → Conseillère

et tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

| | | |
|-----|---|------|
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE..... | 5829 |
| 2 | LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... | 5829 |
| 3 | ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL | 5830 |
| 3.1 | Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 | 5830 |
| 4 | ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... | 5830 |
| 4.1 | Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois | 5831 |
| 4.2 | Renouvellement de contrat : Entretien pour les équipements de ventilation | 5831 |



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

| | | |
|------|---|------|
| 5 | SÉCURITÉ PUBLIQUE | 5831 |
| 6 | TRANSPORT | 5831 |
| 6.1 | Autorisation de paiement : Quote-part PLUMobile pour l'année 2020 | 5831 |
| 7 | HYGIÈNE DU MILIEU | 5833 |
| 8 | SANTÉ ET BIEN-ÊTRE | 5833 |
| 8.1 | Mandat : Avis de détérioration | 5833 |
| 8.2 | 5833 | |
| 9 | AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT | 5833 |
| 9.1 | Dérogation mineure 001-2020 : 1713 chemin Royal | 5834 |
| 9.2 | Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : ministère des Transports du Québec | 5834 |
| 10 | LOISIRS ET CULTURE | 5835 |
| 10.1 | Acceptation d'une offre de service : Surveillance de la piscine municipale pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 | 5835 |
| 10.2 | Engagement : Camp de jour | 5835 |
| 11 | CORRESPONDANCE | 5836 |
| 12 | SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS | 5836 |
| 13 | DIVERS | 5836 |
| 13.1 | Projet Orientation Découverte : Tapis de golf | 5836 |
| 13.2 | Demande de soutien : Chœur de l'Isle d'Orléans | 5837 |
| 13.3 | Désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile | 5837 |
| 14 | PÉRIODE DE QUESTIONS | 5837 |
| 15 | LEVÉE DE LA SÉANCE | 5838 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

2020-03-03-01

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à
une séance subséquente.

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2020-03-04-01

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 149 176,85 \$ pour le mois de février 2020.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-04-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-04-02

4.2 Renouvellement de contrat : Entretien pour les équipements de ventilation

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler l'offre de service de Balvent inc daté du 8 mars d'un montant de 675 \$ plus taxes pour l'entretien de la ventilation au LogiSport.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-04-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 TRANSPORT

2020-03-06-01

6.1 Autorisation de paiement : Quote-part PLUMobile pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de l'Île d'Orléans pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des 6 municipalités de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Île d'Orléans a désigné Développement Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour assurer la gestion du transport collectif et adapté sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2020 :

| | Tarif actuel |
|---|--------------|
| Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent | 4,00 \$ |
| Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) | 37,50 \$ |
| Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent | 5,00 \$ |
| Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) | 45,00 \$ |
| Laissez-passer mensuel adulte (Externe) | 100,00 \$ |
| Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe) | 70,00 \$ |
| Enfant de 5 ans et moins | GRATUIT |

CONSIDÉRANT QUE Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2020, et que ces prévisions ont été adoptées le 12 décembre 2019 par résolution 2019-CA-47 de son conseil administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a été établie à 10 131,64 \$ représentant 4,82\$ par habitant pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le 4,82\$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Accepter de payer la quote-part pour l'année 2020, soit une somme de 10 131,64 \$ à PLUMobile.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-06-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Mandat : Avis de détérioration

2020-03-08-01

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » le 3 décembre 2018 ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la direction générale à contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments sur les lots 139, 140-5 et 140-P, situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et forcer les propriétaires des bâtiments mal entretenus à les entretenir.
2. Mandater la direction générale à recourir à des services professionnels pour l'application du règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».
3. Désigner le fournisseur de services professionnels retenu à titre d'« officier municipal » au sens du règlement 456-2018 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».
4. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

8.2

Document déposé : 2020-03-08-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2020-03-09-01

9.1 Dérogation mineure 001-2020 : 1713 chemin Royal

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 001-2020 pour l'obtention d'un permis d'opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la nature, l'effet et l'importance de la dérogation ;

CONSIDÉRANT que le règlement actuel de lotissement pour la création d'un nouveau lot exige un minimum de 50 mètres en front et de 3000 mètres carrés de superficie ;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot visé par la demande est supérieure à la superficie exigée ;

CONSIDÉRANT le précédent que cette dérogation pourrait causer ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Refuser la demande de dérogation mineure 001-2020 telle que présentée, soit pour créer une partie du lot 63 (futurs lots rénovés : 6 358 313 et 6 358 314) dont la mesure en front sera de 6,19 mètres et la superficie sera de 4999,8 mètres carrés.
2. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans, au requérant, M. Picard, arpenteur et au propriétaire, M. Richard Lacasse.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2020-03-09-01
2020-03-09-01-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec : ministère des Transports du Québec

2020-03-09-02

Il est proposé par M. François Pichette
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans appuie la demande du ministère des Transports, au dossier daté du 22 février 2020, afin d'autoriser des travaux exploratoires dans l'axe projeté du futur pont.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2. Transmettre à la CPTAQ, au ministère des Transports et à la MRC de l'Île d'Orléans la présente résolution ainsi que les annexes l'accompagnant.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-09-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Acceptation d'une offre de service : Surveillance de la piscine municipale pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023

2020-03-10-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-11-10-01 « Mandat : Services de sauveteurs » le 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer de la surveillance de la piscine municipale pour les saisons estivales 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2020-01 publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 janvier 2020 afin de combler les besoins de la Municipalité en service de sauveteurs pour les périodes estivales 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service techniques de sauveteurs de « services de sauveteurs » pour la surveillance de la piscine municipale pour les saisons estivales 2020, 2021, 2022 et 2023 au montant de 86 112,17 \$ plus les taxes.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-10-01

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Engagement : Camp de jour

2020-03-10-02

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste d'assistant coordonnateur du camp de jour ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

1. Autoriser l'embauche de Monsieur Christopher Gosselin à titre d'assistant coordonnateur du camp de jour.
2. Assortir cette embauche aux conditions prévues dans la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur et à la grille salariale en vigueur.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-10-02
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2020-03-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de février 2020 est déposée.

Document déposé : 2020-03-11-00

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2020-03-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

13 DIVERS

13.1 Projet Orientation Découverte : Tapis de golf

2020-03-13-01

CONSIDÉRANT la demande de participation au Projet Orientation Découverte du responsable du volet golf adressée au conseil municipal ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Faire l'acquisition de deux tapis de golf auprès du responsable du volet golf dans le cadre du Projet Orientation Découverte. Ceux-ci devront avoir les dimensions et spécificités établies par la Municipalité.
2. Faire l'acquisition de huit (8) tee de golf auprès du responsable du volet golf dans le cadre du Projet Orientation Découverte.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-11-03
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

2020-03-13-02

13.2 Demande de soutien : Chœur de l'Isle d'Orléans

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Chœur de l'Isle d'Orléans ;

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser le versement d'une aide financière de 50 \$ au Chœur de l'Isle d'Orléans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-11-04
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-03-13-03

13.3 Désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

CONSIDÉRANT les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettant aux maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles.

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur le maire Sylvain Bergeron afin d'agir comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Alain Dion
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Demander au Directeur de l'État civil de reconnaître Monsieur le maire Sylvain Bergeron comme célébrant compétent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et de lui émettre un numéro de célébrant.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2020-03-11-05
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 31, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 9 h 25. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-03-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. De lever la séance à 9 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹


M. Sylvain Bergeron
Maire


M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier

¹ **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.